RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04027
Numéro SIREN : 809 854 060
Nom ou dénomination : HONESTICA

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2017 sous le numéro de dépôt 44347

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 04-05-2017

N° DE DEPOT : 2017R044347

N° GESTION : 2015B04027

N° SIREN : 809854060

DENOMINATION : HONESTICA

ADRESSE : 39 rue d'Aboukir 75002 Paris

DATE D'ACTE : 14-04-2017

TYPE D'ACTE : Décision(s) du président

NATURE D'ACTE : Démission de directeur général

HONESTICA

Société par actions simplifiée
Au capital de 4.288.921 euros
Siège social : 39 rue d'Aboukir, 75002 Paris

809 854 060 R.C.S. Paris

DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 14 AVRIL 2017

Le 14 avril 2017,

Franck Le Ouay, agissant en qualité de président de la société par actions simplifiée HONESTICA (la « **Société** »),

après avoir reçu la lettre de démission de ses fonctions de directeur général de la Société de Monsieur Alexandre Hamburger, ainsi que la lettre de démission de ses fonctions de directeur général délégué de la Société de Madame Laurence Thurion,

étant précisé que Monsieur Alexandre Hamburger et Madame Laurence Thurion déclarent chacun n'avoir à l'encontre de la Société, de ses représentants ou de ses salariés, aucune réclamation de quelque nature que ce soit, au titre de leur mandat respectif de directeur général et de directeur général délégué ou de leur démission respective,

--oo0oo--

prend acte de la démission de Monsieur Alexandre Hamburger de ses fonctions de directeur général de la Société, actée par lettre en date du 30 janvier 2017 et avec effet à compter du même jour,

prend acte de la démission de Madame Laurence Thurion de ses fonctions de directeur général délégué de la Société, actée par lettre en date du 12 avril 2017 et avec effet à compter du même jour,

décide en conséquence de faire procéder aux formalités de retrait des noms des dirigeants sociaux démissionnaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.



Le président